



ARRETE
N° AR_2024_079

Commune de LA VÔGE-LES-BAINS

MANIFESTATION " LA BOOM-LES-BAINS "
AUTORISATION ET REGLEMENTATION DE LA DIFFUSION DE MUSIQUE AMPLIFIEE
07, 08 et 09 JUIN 2024

Le Maire de la commune de LA VÔGE-LES-BAINS ;

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°964/08/DDASS/SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2006, et notamment son article 7 ;

Considérant l'organisation du festival La Boom-les-Bains du vendredi 07 juin 2024 à 14h00 au dimanche 09 juin 2024 à 20h00, sur une partie des parcelles cadastrées 234 ZE 0017 et 234 ZE 0018 situées au lieudit « Le Devant des Chicotes », Harsault, 88240 LA VÔGE-LES-BAINS, par les associations Rendez-Vous Exquis, Wanty Faya et Purple Connection ;

Considérant que les associations organisatrices ont présenté le projet de festival lors du Conseil municipal du 11 mai 2023 et que ce dernier a délibéré en faveur de la mise à disposition temporaire des parcelles précitées de propriété communale le 15/02/2024 ;

Considérant la convention de mise à disposition temporaire d'une partie des parcelles cadastrées 234 ZE 0017 et 234 ZE 0018 précitées, liant la commune de La Vôge-les-Bains en tant que propriétaire, le locataire et les associations organisatrices, approuvée par délibération du Conseil municipal n°DE_2024_027 du 15/02/2024 et signée par toutes les parties le 27/05/2024 ;

Considérant les réunions de sécurité du

- 21 juillet 2023
- 06 octobre 2023
- 29 février 2024
- 19 avril 2024

en présence des associations organisatrices, du Service Interministériel de défense et de la Protection Civile (SIDPC) et du Bureau Sécurité et Ordre Publics (BSOP) de la Préfecture des Vosges, de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de BAINS-LES-BAINS – XERTIGNY et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Vosges, des élus et agents de la commune de LA VÔGE-LES-BAINS ;

AGEDJ Dépôt Préfecture d'EPINAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2024 088-200069326-20240606-AR_2024_079-AR

Considérant les différents échanges, points techniques et les documents reçus concernant l'organisation de la manifestation, notamment en matière de programmation musicale, d'animations diverses, de sécurité, de circulation et de stationnement ;

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation des dispositifs de diffusion de musique amplifiée seront installés ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité lors de cette manifestation ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La manifestation « La Boom-les-Bains » est autorisée du vendredi 07 juin 2024 à 14h00 au dimanche 09 juin 2024 à 20h00.

Elle occupera une partie des parcelles cadastrées 234 ZE 0017 et 234 ZE 0018 situées au lieudit « Le Devant des Chicotes », Harsault, 88240 LA VÔGE-LES-BAINS.

ARTICLE 2 : La diffusion de musique amplifiée est autorisée :

- Le vendredi 07 juin 2024 de 14h00 à 05h00 du matin ;
- Le samedi 08 juin 2024 de 10h00 à 05h00 du matin ;
- Le dimanche 09 juin 2024 de 10h00 à 20h00

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements susvisés.

ARTICLE 4 : Toutes les installations devront être accessibles aux voitures de police, ambulances et véhicules de pompiers qui auraient à intervenir dans les sections interdites.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur site et en mairie.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Service Interministériel de défense et de la Protection Civile (SIDPC) et au Bureau Sécurité et Ordre Publics (BSOP) de la Préfecture des Vosges
- à Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de BAINS-LES-BAINS – XERTIGNY
- à Monsieur le Chef du service Planification opérationnelle - Groupement de la préparation opérationnelle - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Vosges et à Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de LA VÔGE-LES-BAINS ;
- aux Services Techniques de la commune de LA VÔGE-LES-BAINS.

Fait à La Vôge-les-Bains,
le 06 juin 2024
Le Maire,
Frédéric DREVET



AGEDI Dépôt Préfecture d'EPINAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2024 088-200069326-20240606-AR_2024_079-AR